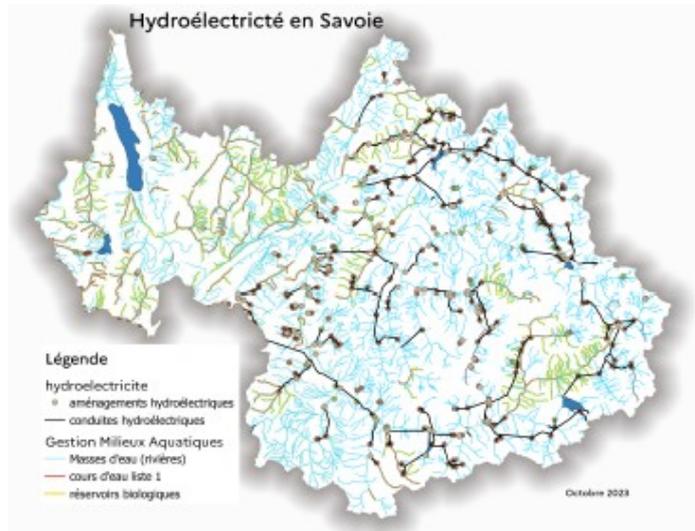


### Objectifs de la filière hydroélectricité

A l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) fixe un objectif de 11630 MWc de puissance installée en 2030.

**Rapporté à la Savoie, cet objectif est de 3800 MW en 2030.**



### État des lieux de l'hydroélectricité en Savoie

En 2021, la Savoie compte 147 aménagements hydroélectriques pour une puissance installée totale de 3875 MW. L'objectif départemental est donc d'ores et déjà atteint.



### La filière hydroélectricité

Bien que l'objectif départemental soit atteint sur cette filière, il est toujours possible de cibler une zone d'accélération spécifiquement dédiée. Toutefois, compte tenu de l'importance du nombre d'aménagements en Savoie, le potentiel de développement de nouveaux ouvrages en cours d'eau s'amenuise.

En outre, la préservation de la biodiversité et les évolutions de l'hydrologie liées au changement climatique incitent à interroger dans une approche prospective l'équilibre existant entre rentabilité énergétique sur le long terme et impact écologique.

Mais l'eau ne coule pas que dans les cours d'eau : il est possible de turbiner l'eau potable ou les eaux usées !



### Cibler une zone d'accélération de la filière hydroélectricité

\* Les projets connus

Vous connaissez l'existence d'un projet sur votre commune, en cours de développement, voire d'instruction (cela concerne, fin 2023, environ 40 projets) : **dessinez sur l'emplacement approximatif de la prise d'eau ou de la turbine une zone d'accélération hydroélectricité !**

### \* Les potentiels non exploités

Vous souhaitez exploiter une ressource communale, porter ou co-porter un projet ? Faites-vous accompagner au plus tôt par la DDT, service Environnement, Eau et Forêt (Vincent LEDEE – vincent.ledée@savoie.gouv.fr ) afin de connaître la faisabilité de votre projet. Dans l'affirmative, mais sans préjuger de l'obtention de l'autorisation de réaliser l'aménagement, **dessinez sur l'emplacement approximatif de la prise d'eau ou de la turbine une zone d'accélération hydroélectricité !**

### \* Le micro-turbinage des eaux usées ou de l'eau potable

Le micro-turbinage peut théoriquement être installé à quasiment tous les niveaux du réseau d'eau et d'assainissement, aussi bien lors du captage de l'eau potable que lors de la collecte des eaux usées. Cette technique permet de récupérer l'énergie potentielle fatale de l'eau potable qui est sinon dissipée par l'utilisation de brises-charge servant à réguler la pression hydraulique. Si le dénivelé est faible entre l'amont et l'aval du réseau, le micro turbinage peut être intéressant en cas de débit important ; en revanche, même sur un faible débit, l'opportunité du projet s'étudie dès que le dénivelé s'accroît. Cette solution est donc bien adaptée aux territoires de montagnes. (Source AMORCE – EAT 03a – sept 2019)

Des dispositions particulières sont à prendre pour le turbinage sur eau potable, pour des raisons sanitaires.

**Interrogez vos gestionnaires de réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable et/ou vos gestionnaires de collecte et traitement des eaux usées afin de savoir si un tel aménagement est prévu sur le territoire de votre commune. Dans l'affirmative, dessinez sur l'emplacement approximatif de la prise d'eau ou de la turbine une zone d'accélération hydroélectricité !**

## Vos interlocuteurs pour toute question sur la filière hydroélectricité

Vous assurer de la faisabilité du raccordement de la centrale hydroélectrique sur le réseau est fondamental ! Vous pouvez aussi vous interroger sur le portage du projet, l'opportunité d'auto-consommer, seul ou collectivement, l'électricité produite ; ou simplement avoir un interlocuteur fiable pour vous aider à évaluer l'opportunité du projet...

### Sur la filière, le portage de projet, la faisabilité technique...

- \* DDT 73 : service Environnement, Eau, Forêt - ddt-seef@savoie.gouv.fr
- \* ASDER : <https://www.asder.asso.fr/solaire-photovoltaïque/>
- \* SDES : Nathalie LAUGIER - Valentin PALMER - 81 rue de la Petite Eau 73290 LA MOTTE SERVOLEX Tél : 04 79 26 42 10 Mail : contact@savoie-enr.fr

### Sur le raccordement au réseau...

- \* ENEDIS en zone concédée : <https://www.enedis.fr/je-souhaite-detecter-le-meilleur-emplacement-pour-mes-projets-de-raccordement-au-reseau>
- \* votre Gestionnaire de Réseau de Distribution/ Entreprise locale de Distribution en zone en régie communale

**ENEDIS dispose de nombreuses données sur votre commune :**

 <https://mon-compte-collectivite.enedis.fr/>